

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 SG 29 Convention avec l'association CM 98 « Journée Nationale en hommage aux victimes de l'esclavage » du 23 mai 2018.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention avec l'association CM 98, jointe en annexe, pour la « Journée Nationale en hommage aux victimes de l'esclavage » du 23 mai 2018;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention avec l'association CM 98 pour la « Journée Nationale en hommage aux victimes de l'esclavage » du 23 mai 2018.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention avec l'association CM 98 pour la « Journée Nationale en Hommage aux victimes de l'esclavage » du 23 mai 2018, jointes à la présente délibération.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO